



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2024

Date de convocation

04 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

04 DECEMBRE 2024

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Bruno LECLERCQ, conseiller municipal délégué.
Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire.
Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.
Marie-Thérèse HOUREZ, conseillère municipale, avait donné procuration à Virginie MELKI, conseillère municipale.

Présents.....29

Votants.....33

N° DEL-24-45

Objet

**Régularisation des
amortissements au
compte 1068**

Secrétaire de séance : Isabelle DUPONT

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2024

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération 23-35 du 10 octobre 2023 adoptant de la durée d'amortissement en M57,

Vu la délibération 24-17 du 04 avril 2024 adoptant le budget primitif de la commune de Marly,

Considérant la nécessité de procéder à la reprise des amortissements sur des exercices antérieurs,

Exposé :

Des subventions perçues sur des biens amortissables et des frais d'études non poursuivis de travaux n'ont pas été suivies d'amortissement. Il convient de corriger ces amortissements sur les années antérieures par une opération d'ordre non budgétaire au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

La reprise est calculée selon la durée d'amortissement du bien et ce pour un montant total de 5 390.47 €. Les subventions perçues et les études concernées sont les suivantes :

Organisme	Montant de la subvention	Durée d'amortissement	Reprise au 1068
PREFECTURE DU NORD subvention FIPD 2021 - CAMERAS PIETON	775,00 €	1 an	775,00 €
CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES subv achat meubles	1 707,62 €	5 ans	1 024,56 €
CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES Subvention subv équipement LAEP RAM	4 742,86 €	5 ans	2 845,71 €
REPERAGE AMIANTE AVANT DEMOLIT LA COUR BAUDUIN	1 242 €	5 ans	745,20 €
		TOTAL	5 390,47 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de régulariser les amortissements mentionnés dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 5 390.47 € par le compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SLOW

-ADOPTE la proposition.

La secrétaire de séance
Isabelle DUPONT




Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE




Transmis en sous-préfecture le 19/12/2024.....
Document exécutoire à compter du 19/12/2024.